



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

229

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le 25.11.2020

ID : 077-217702158-20201124-02020_74-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 24 novembre 2020

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseillers absents : 1
Conseillers ayant donné pouvoir : 2	Votants : 28	

Date de la convocation : 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 24 novembre à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Culture et des Loisirs, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Mylène ROUSSEL

Étaient présents les conseillers municipaux ci-après :

Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul - MONGIN Claude - SPRUTTA-BOURGES Nathalie - GIOVANNONI Patrick - LENOIR Isabelle - MASSON Isabelle - SEVESTE Arnaud - DA SILVA PEREIRA Harmonie - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - CHOLLET Philippe - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir :

M. BOURDEILLE Christian à Mme LENOIR Isabelle
M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. BENOIT Dominique

Était absent : M. MATHEROT Olivier

DÉLIBÉRATION N° 02020_74

Budget de la commune 2020 : Décision modificative n°1

Entendu l'exposé de Mme Nathalie Sprutta-Bourges, adjointe au maire chargé des finances, relatif à la nécessité d'apporter des ajustements au budget primitif 2020 de la commune ;

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu la délibération n°02020_05 du 17 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire intervenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°02020_032 du 17 juin 2020 portant adoption du budget 2020 de la commune ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements du budget de la commune par une première décision modificative ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°1 au budget 2020 de la commune qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
042 – article 6811 (Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles)	+ 160 000 euros
67 – article 678 (Autres charges exceptionnelles)	- 160 000 euros

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le 25.11.2020

Reçu en préfecture

SECTION D'INVESTISSEMENT

NB : les articles 28 correspondent à des comptes d'amortissement suivant la

ID : 077-217702158-20201124-02020_74-DE

RECETTES

040 – article 28088	+ 1075 euros
040 – article 28151	+ 70 946 euros
040 – article 281531	+ 8210 euros
040 – article 281533	+ 1012 euros
040 – article 28158	+ 29 195 euros
040 – article 28182	+ 4 405 euros
040 – article 28183	+ 45157 euros
Total	+ 160 000 euros

DÉPENSES

21 – article 2132 – (Immeuble de rapport)	+ 146 000 euros
16 – article 1641 – (Emprunts en euros)	+ 14000 euros
Total	+ 160 000 euros

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

